

## CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

**Jeudi 30 mai 2024**

**A 20 heures 30**

**A la mairie de La Guerche de Bretagne.**

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Finances** – Non-valeurs ;
- **Effacement des réseaux** – Rue de Rennes ;
- **Tarifs** : Restaurant scolaire et Garderie ;
- **Conseil en Énergie Partagé** – Adhésion au service commun de Vitré Communauté ;
- **Fonds de Concours de Vitré Communauté ;**
- **Bail** – Terrain pour l'antenne-relais de téléphonie mobile ;
- **Personnel communal** – Tableau des effectifs ;
- **Affaires diverses.**

Le 23 mai 2024,  
Élisabeth GUIHENEUX  
Maire



### SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers municipaux en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Quorum :</b>	<b>12</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Représentés :</b>	<b>05</b>
<b>Votants :</b>	<b>22</b>
<b>Date de la convocation :</b> 23 mai 2024	<b>Date de l'affichage :</b> 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

**Présents :** Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Sandrine DYLLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

**Pouvoirs :** Brigitte DARRICAU pouvoir à Carine GERMOND – Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Pascale GRIFFON pouvoir à Hervé PATY – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC - Carole LEGUENET pouvoir à Anne TAILLANDIER -

**Excusé :** Nicolas POIRIER –

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -**

***Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.***

**N° 2024 – 54 - DÉCISION – (Nomenclature : 1.7) -**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte de la décision qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

**2024-19D** du 7 mai 2024 portant signature d'un contrat avec la société UBINAM pour des prestations complémentaires dans le cadre de la création de jardins gourmands et enchanteurs (montant : 13 356 € TTC)

***Le conseil municipal prend acte de la décision prise par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.***

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 55 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
24/04/2024	10 rue de Nantes	AP 329
25/04/2024	8 faubourg de Nantes	AZ 163
26/04/2024	18 rue de Rennes	AO 324
30/04/2024	Rue du Huit Mai	AP 8-9-17
02/05/2024	12 bis rue du Huit-Mai	AO 142-143
13/05/2024	7 rue de La Chartre	AP 54
14/05/2024	1 rue du Huit-Mai	AP 22-460

***Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.***

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 56 - FINANCES – Non-valeurs – (Nomenclature : 7.10) -**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que les poursuites engagées par la Trésorerie de Vitré pour recouvrer les dettes suivantes n'ayant pas abouti, la Trésorerie demande l'admission en non-valeurs de 118 pièces qui seront prises en charge par le budget communal sur le crédit ouvert au compte 6541.

Les 118 pièces concernées sont réparties comme suit :

Débiteurs	Objet de la dette	Montant	Imputation
4 débiteurs	Droits de place et terrasses : 6 lignes de titres	<b>119,09 €</b>	70323 - 845
17 débiteurs	Nettoyages voie publique suite à dépôts sauvages Ordures ménagères : 26 lignes de titres	<b>1 300,00 €</b>	70878 - 722 2
1 débiteur	TLCFE : 1 ligne de titre	<b>0,80 €</b>	73141 - 518
1 débiteur	arrondis de Loyers Maison de Santé : 2 lignes de titres	<b>0,80 €</b>	7521 - 410 pour 0,60 € 7522 - 410 pour 0,20 €
13 débiteurs	Garderie périscolaire : 27 lignes de titres	<b>341,25 €</b>	7067 - 64
22 débiteurs	Restaurant scolaire : 56 lignes de titres	<b>1 721,96 €</b>	7067 - 281
<b>TOTAL</b>		<b>3 483,90 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE les créances en non-valeurs indiquées ci-dessus ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 57 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX - RUE DE RENNES - – (Nomenclature : 1.7)° -**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2023-05 du 19/01/2023, le Conseil Municipal a validé la convention avec le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) relative à l'effacement des réseaux rue de Rennes.

Les travaux ont commencé courant avril de cette année. Il convient donc d'approuver l'avenant ci-joint qui modifie la convention afin de tenir compte des conditions financières 2024, et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE le projet d'avenant à la convention concernant l'effacement des réseaux rue de Rennes avec le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 58 - TARIFS - RESTAURANT SCOLAIRE – (Nomenclature : 7.10) -**

Mme le Maire laisse la parole à Carine GERMOND, adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance, des affaires scolaires et périscolaires et de la sécurité routière, pour la présentation de ce dossier.

Elle rappelle que, par délibération n° 2023-44 du 8 juin 2023, les tarifs du restaurant scolaire, à compter de l'année 2023-2024, ont été fixés comme suit :

Repas enfant (Ecole maternelle – Ecole élémentaire – Ecole La Providence)	4,00 €
Repas stagiaires de l'école La Providence	4,00 €
Repas agent communal ou intercommunal ou stagiaire intercommunal	5,55 €
Repas agent ou bénévole aidant à l'encadrement des maternelles et des élémentaires ou stagiaire communal	Gratuité
Repas enseignant et élu	6,75 €
Retraités guerchais	6,75 €
Repas n'ayant pas été réservé au préalable	Prix du repas + 2,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de maintenir les tarifs du restaurant scolaire indiqués ci-dessus ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024- 59 - TARIFS - GARDERIE – (Nomenclature : 7.10) -**

Mme le Maire laisse la parole à Carine GERMOND, adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance, des affaires scolaires et périscolaires et de la sécurité routière, pour la présentation de ce dossier.

Elle rappelle que, par délibération n° 2023-45 du 8 juin 2023, les tarifs du restaurant scolaire, à compter de l'année 2023-2024, ont été fixés comme suit :

<b>Matin de 7 h 30 à 8 h 15</b>	0,80 € (Gratuit entre 8 h 15 et 8 h 35)
<b>Soir avec goûter</b>	
De 16 h 45 à 17 h 30	1,60 €
De 16 h 45 à 18 h 15	2,40 €
De 16 h 45 à 19 h 00	3,20 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de maintenir les tarifs de la garderie indiqués ci-dessus ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 60 - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ – Adhésion au service commun de Vitré Communauté – (Nomenclature : 5.7) -**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service commun Conseil en Énergie Partagé de Vitré Communauté. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la convention qui s'y rapporte. Il est précisé que Vitré Communauté a délibéré favorablement sur cette demande lors du Conseil Communautaire du 16 mai 2024.

Pour le bon déroulement des missions de ce service, la commune doit désigner :

- Un élu en charge de l'exécution de la convention ;
- Un interlocuteur technique qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun Conseil en Énergie Partagé avec Vitré Communauté ;**
- **DÉSIGNE M. Mathieu VINCENT en qualité d'élu chargé de l'exécution de la convention et M. Antoine PILET en tant qu'interlocuteur technique ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 61 - FONDS DE CONCOURS VITRÉ COMMUNAUTÉ – (Nomenclature : 7.5) -**

Mme le Maire indique que, pour le mandat 2020-2026, Vitré Communauté a mis en place des fonds de concours à destination des communes :

- Une 1<sup>ère</sup> enveloppe de 179 500 €.
- Une 2<sup>ème</sup> enveloppe de 219 618 €, soit un total de 399 118 €.

Une partie de la 1<sup>ère</sup> enveloppe a été utilisée, à hauteur de 122 327,65 € pour les travaux réalisés à La Providence.

Compte-tenu de l'avancée des dossiers et des besoins de financement, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les montants suivants :

- Solde de la 1<sup>ère</sup> enveloppe, soit 57 172,33 € pour les travaux de restauration du 34 rue de Nantes,
- Totalité de la 2<sup>ème</sup> enveloppe, soit 219 618 € pour les travaux d'aménagement de la rue de Rennes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **SOLLICITE les subventions auprès de Vitré Communauté comme indiqué ci-dessus ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 62 - BAIL - TERRAIN ANTENNE-RELAIS TÉLÉPHONIE MOBILE – (Nomenclature : 3.3) -**

Mme le Maire indique que le bail relatif à la location du terrain communal (parcelle AX 211) sur lequel est implantée l'antenne-relais de téléphonie mobile, rue Frédéric Chopin, est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. En application l'article XIII de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a été renouvelé de plein droit pour une période de 6 ans.

Le loyer prévu dans ce bail avait été fixé à 3 000 € par an avec une augmentation annuelle de 2 %. Pour l'année 2023, il s'est élevé à la somme de 3 803,73 €.

Il est proposé de mettre fin à cette convention à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'autoriser Madame le Maire à signer un nouveau bail avec la société TOTEM France pour une durée de 12 ans avec un loyer de 4 800 € par an, et une augmentation annuelle de 2 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de mettre un terme à la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2011 relative à la location du terrain situé rue Frédéric Chopin pour l'implantation d'une antenne-relais pour la téléphonie mobile au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **FIXE le loyer à 4 800 € par an avec une augmentation annuelle de 2 % ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer un bail pour une durée de 12 ans avec la société TOTEM France.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2024 – 63 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS – (Nomenclature : 4.1.2) -**

Mme le Maire précise que, dans le cadre du remplacement de Marylène JAMEU, Directrice Générale des Services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs.

En contrepartie, il sera proposé lors de la prochaine réunion du Comité Social Territorial la suppression du poste suivant :

- Attaché Principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :**

SERVICE	Poste à créer	Motif	Date d'effet
Administratif	Attaché - 35 heures	Recrutement	01/09/2024

- **MANDATE Mme le Maire pour procéder à la nomination.**

Reçu le 7 juin 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

#### **QUESTIONS DIVERSES –**

Daniel FÉVRIER informe l'assemblée d'un tournoi familial de basket le dimanche 2 juin.  
Il rappelle également la course des léopards guerchais le samedi 8 juin, ainsi que la Journée Nationale des Débutants organisée par le RCRG le dimanche 9 juin.

Mathieu VINCENT indique que la rue de Nantes va être rétrécie en raison des travaux au 34 rue de Nantes.

Amand LETORT précise que les travaux de la place du Champ de Foire vont débuter le lundi 3 juin.

Carine GERMOND informe l'assemblée que l'école élémentaire E. Brisou – Pellen dispose maintenant d'un site internet.

Séance levée à 22 heures

Thérèse SAUDRAIS  
Secrétaire de séance



Mis en ligne le - 4 JUIL. 2024  
Par Élisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX  
Maire

